

**DÉCISION DG n°2013-153 du 03 JUIN 2013**  
**portant nomination auprès du comité scientifique spécialisé temporaire sur le prion de**  
**l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

**Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;**

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** l'avis n°2012-01 du Conseil scientifique de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en date du 4 juillet 2012 ;
- Vu** la délibération n°2012-11 du Conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en date du 26 octobre 2012 ;
- Vu** la décision DG n°2013-150 du 03 JUIN 2013 portant création du comité scientifique spécialisé temporaire sur le prion de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont nommés membres auprès du comité scientifique spécialisé temporaire sur le prion pour une durée de trois ans.

M. BARON (Thierry)

Mme COLLE (Marie-Anne)

M. BERINGUE (Vincent)

M. TROUVIN (Jean-Hugues)

M. CESBRON (Jean-Yves)

M. REGNARD (Pierrick)

**Article 2 :** Le Directeur des thérapies innovantes, des produits issus du corps humain et des vaccins est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 03 JUIN 2013

Le Directeur Général

  
Pr Dominique MARANINCHI